

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2019 COMPTE-RENDU

Le cinq novembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

**Étaient présents** : Patrick GAULTIER, Norbert LIVENAIS, Colette PERRAULT, Lucinda GONCALVES MENEGUERRE, Rémi DHOMMEAUX, Claude PAILLARD, Michelle CHARPENTIER, Sophie DESMIER, Philippe TRICAUD, Geneviève JUGE, Sonia GUIOULLIER, Nathalie COQUET, Armelle LACROIX, Philippe PELLUAU, Hervé GADBIN, Sandrine COURNE, Sylvie ECOLE, Marcel GUIOULLIER, Damien DESERT.

**Étaient absents et excusés** : Chantal LOPEZ, Lilian LEBRET, Anita GUÉRIN.

**Était absent** : Mathilin GUILLET.

Mme Michelle CHARPENTIER est porteur d'un pouvoir de Mme Chantal LOPEZ.

Mme Sandrine COURNE est porteur d'un pouvoir de M Lilian LEBRET.

Monsieur Rémi DHOMMEAUX a été élu secrétaire de séance.

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019

Le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2019 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### COMPTE RENDU DE DELEGATION

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 9 avril 2014, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 1, Rue du Maine
- 55, Rue de la Gare
- 10 bis, Rue du Général de Gaulle
- Rue du Château d'eau
- 40, Cité de la Repenelais
- 23, Rue du bois Pépin
- 5, Rue du Collège
- 55, Rue de Craon

### Ordre du jour complémentaire

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire les points suivants :

- Recrutement de 6 agents recenseurs
- Indemnités des agents recenseurs
- Modification des statuts de TEM 53

## FINANCES

### 2019 - 120 : AUTORISATION DE RECOURS A L'EMPRUNT

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** M. le Maire à avoir recours à l'emprunt pour solder avant le 31 décembre 2019, les lignes de trésorerie dans la limite des montants inscrits au budget.

**AUTORISE** M. le Maire, à contracter, après négociations, avec l'établissement bancaire le mieux disant.

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cet emprunt.

### 2019 – 121 : DECISION MODIFICATIVE N° 7 - BUDGET GENERAL

Toutes justifications étant données,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

**ADOpte** la décision modificative suivante :

#### Section d'investissement

##### Dépenses :

*Opération 204 : Rue du M. Leclerc – P. Gémin et Route de la Boissière*  
2315 Installations, matériel et outillage technique - 6 000 €

*458 Opération d'investissement sous mandat*  
458101 Dépenses 6 000 €

**Recettes :**  
1328 Autres -6 000 €

*458 Opération d'investissement sous mandat*  
458201 Recettes 6 000 €

### 2019 – 122 : DEMANDES DSIL POUR INVESTISSEMENT 2020 : ( attendre l'actualisation du conseil départemental )

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**SOLLICITE** le DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) en complément de la DETR dans les projets suivants, en leur accordant l'ordre de priorité suivant :

#### PRIORITE N° 1 - Agrandissement de l'accueil périscolaire Ernest Guillard – St Joseph :

##### DEPENSES :

Coût H.T. des travaux : 45 707.43

Coût des honoraires M.O.	4 342.21
Contrôles SPS et Techniques	3 000.00
Divers et imprévues	1 500.00
	-----
	54 549.64

**RECETTES :**

CAF – Subvention (15%)	8 182.45
DSIL (15%)	8 182.45
D.E.T.R. (50%)	27 274.82
Autofinancement	10 909.92
	-----
	54 549.64

**PRIORITE N° 2 – Réfection de l'éclairage public avec économies d'énergie**

Remplacement des lampes à vapeur de mercure par des LED

**DEPENSES :**

Coût H.T. des travaux	77 007.00
Coût des honoraires	3 080.28
	-----
	80 087.28

**RECETTES :**

D.E.T.R (50%)	40 043.64
DSIL (30%)	24 026.18
Autofinancement	16 017.46
	-----
	80 087.28

**PRIORITE N° 3 - Cheminement doux et piste cyclable - Rue des Vignes**

**DEPENSES :**

Coût des travaux (à actualiser )	64 858.50
Frais d'acquisition	5 000.00
	-----
	69 858.50

**RECETTES :**

D.E.T.R. (50%)	34 929.25
DSIL (15.69%)	10 957.55
CD53 (produit des amendes de police en matière de sécurité routière)	10 000.00
Autofinancement	13 971.70
	-----
	69 858.50

## INTERCOMMUNALITE

### 2019 – 123 : TRANSFERT DE CHARGES 2019 – APPROBATION RAPPORT CLECT

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 23 septembre 2019, a rendu son rapport sur l'évaluation des charges transférées. Il donne lecture du rapport joint en annexe.

Dans le cadre du présent rapport, il a été procédé à l'actualisation du linéaire de réseau EP par commune et à l'évolution du coût des charges liées à l'eau pluviale en découlant. Cette actualisation permet de fixer les AC définitives pour 2019 (cf. rapport de la CLECT), celles-ci intégrant également les charges attachées au SIG et IADS ainsi que la recette se rapportant à l'IFER éolien.

Les attributions de compensation définitives 2019 se présentent comme suit :

Code Insee	Communes	AC DEFINITIVES 2018 K = J+G+I	AC DEFINITIVES 2018 SANS SIG IADS IFER L=B+H	Impact SIG 2019	Impact ADS 2019	Impact IFER 2019	Actualisation Impact eau pluviale 2019	AC DEFINITIVES 2019
Secteur Cossé le Vivien								
53011	Astillé	-41	2 735	-880	-1 995		-1 421	-1 561
53058	La Chapelle Craonnaise	-16 382	-15 399	-352	-688		-441	-16 880
53075	Cosmes	-10 247	-9 280	-292	-534		-240	-10 346
53077	Cossé-le-Vivien	336 182	335 311	-3 148	-6 508	12 131	-1 362	336 424
53082	Courbeville	-13 789	-11 932	-650	-1 156		-134	-13 872
53088	Cuillé	-47	2 345	-904	-1 642		130	-71
53102	Gastines	-15 850	-15 394	-165	-303		-335	-16 197
53128	Laubrières	-15 222	-14 298	-356	-522		335	-14 841
53151	Méral	-9 365	-6 378	-1 109	-1 874		592	-8 769
53186	Quelaines St Gault	-14 849	-8 513	-2 210	-4 360		-280	-15 363
53250	Saint Poix	-18 462	-17 240	-411	-842		-681	-19 174
53260	Simplé	24 855	26 100	-450	-698		-135	24 817
<b>Total secteur Cossé le Vivien</b>		<b>246 783</b>	<b>268 057</b>	<b>-10 927</b>	<b>-21 122</b>	<b>12 131</b>	<b>-3 972</b>	<b>244 167</b>
Total AC positives (à verser aux Cnes)		361 037	361 411					361 241
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-114 254	-93 354					-117 074

Secteur Craon		AC DEFINITIVES 2018 K = J+G+I	AC DEFINITIVES 2018 SANS SIG IADS IFER L=B+H	Impact SIG 2019	Impact ADS 2019	Impact IFER 2019	Actualisation Impact eau pluviale 2019	AC DEFINITIVES 2019
53012	Athée	-41 259	-39 664	-505	-1 127		-56	-41 352

53018	Ballots	20 537	24 103	-1 296	-2 308		-2 843	17 656
53035	Bouchamps les Craon	-29 891	-28 225	-562	-1 120		-381	-30 288
53068	Chérancé	-17 112	-16 952	-164			-402	-17 518
53084	Craon	844 291	857 881	-4 586	-9 474		-1 376	842 445
53090	Denazé	-8 843	-8 689	-161			479	-8 371
53135	Livré la Touche	-71 561	-69 504	-762	-1 421		-320	-72 007
53148	Mée	-13 269	-13 053	-225			-368	-13 646
53165	Niaflès	-9 452	-8 460	-351	-651		-57	-9 519
53180	Pommerieux	-59 255	-57 219	-672	-1 371		-1 330	-60 592
53251	St Quentin les Anges	-16 962	-15 528	-427	-870		-850	-17 675
<b>Total secteur Craon</b>		<b>597 224</b>	<b>624 690</b>	<b>-9 711</b>	<b>-18 342</b>	<b>0</b>	<b>-7 504</b>	<b>589 133</b>
Total AC positives (à verser aux Cnes)		864 828	881 984					860 101
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-267 604	-257 294					-270 968

Secteur Renazé		AC DEFINITIVES 2018 K = J+G+I	AC DEFINITIVES 2018 SANS SIG IADS IFER L=B+H	Impact SIG 2019	Impact ADS 2019	Impact IFER 2019	Actualisation Impact eau pluviale 2019	AC DEFINITIVES 2019
53033	La Boissière	2 164	2 282	-116			0	2 166
53041	Brains/les Marches	5 467	5 730	-269			-375	5 086
53073	Congrier	234 474	237 052	-919	-1 704		-379	234 050
53098	Fontaine Couverte	20 717	21 970	-446	-767		368	21 125
53188	Renazé	286 123	292 840	-2 570	-4 340		-367	285 563
53191	La Roë	5 041	5 731	-248	-516		-70	4 897
53192	La Rouaudière	6 005	6 335	-338			-100	5 897
53197	St Aignan/Roë	31 637	34 068	-907	-1 682		-511	30 968
53214	St Erblon	5 168	5 341	-177			1 099	6 263
53240	St Martin du Limet	18 253	19 599	-450	-795		-213	18 141
53242	St Michel de la Roë	8 537	9 409	-267	-511		-74	8 557
53253	St Saturnin du Limet	146 615	148 010	-516	-967		-178	146 349
53258	La Selle Craonnaise	48 865	51 204	-971	-1 500		-1 079	47 654
53259	Senonnes	12 849	14 024	-355	-813		-2	12 854
<b>Total secteur Renazé</b>		<b>831 915</b>	<b>853 595</b>	<b>-8 549</b>	<b>-13 595</b>	<b>0</b>	<b>-1 881</b>	<b>829 570</b>
Total AC positives (à verser aux Cnes)		831 915	853 595					829 570
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		0	0					0

<b>Totaux</b>	<b>1 675 922</b>	<b>1 746 342</b>	<b>-29 187</b>	<b>-53 059</b>	<b>12 131</b>	<b>-13 357</b>	<b>1 662 870</b>
<b>Impacts 2018 = B-K soit C+D+E+H</b>							
Total AC positives (à verser aux Cnes)	2 057 780	2 096 990					2 050 912
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)	-381 858	-350 648					-388 042

Par ailleurs, il a été abordé les modalités actuelles de perception et de reversement de la fiscalité issue des paris hippiques sur le territoire du Pays de Craon et pris acte de la modification législative impactant la fiscalité issue des paris hippiques des hippodromes du territoire, qui prendra effet à compter du 01/01/2020 (50% EPCI / 50% communes sièges d'un hippodrome). Cette évolution remet en cause l'attribution de compensation versée à la commune de Craon (cf. rapport de la CLECT). Les membres de la CLECT se sont prononcés favorablement, à l'unanimité, pour une application de la législation sans dérogation, à compter de l'année 2020.

M. le Président de la Communauté de Communes a notifié le rapport aux communes le 16 octobre 2019, qui disposent désormais d'un délai de 3 mois à compter de cette date pour se prononcer.

M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer quant à ce rapport.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le rapport 2019 de la CLECT.

## PERSONNEL

### **2019 – 124 : CHANGEMENT DE FILIERE D'UN AGENT COMMUNAL**

Afin de mettre en corrélation un grade avec l'emploi,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de supprimer un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**DECIDE** de créer un poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## BATIMENTS

### **2019 – 125 : DEMANDE DU CONTRAT DE TERRITOIRE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE POUR LA SALLE DE L'ESCALE**

Sur la période « 2016-2021 », le Département a mis en place des « contrats de territoire ». Une enveloppe d'un million d'euros par an est prévue pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Cette enveloppe communale est répartie au prorata de la population DGF 2015 et de l'inverse du potentiel financier par habitant 2015 de façon à compenser les écarts de richesse fiscale.

La dotation annuelle pour la commune est de 11 639 €, cumulable sur 6 ans et librement affectée à 3 projets au plus d'investissements communaux. Le département interviendra au taux maximum de 50% H.T., toutes subventions départementales confondues (fonds de concours, dispositif d'aide à la restauration du patrimoine public de caractère, contrats de territoire – volet EPCI).

Au regard de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à étudier l'affectation de cette dotation au projet suivant : Réhabilitation de la salle de l'Escale.

### **Description détaillée du projet :**

Cette ancienne superette de ville a été achetée en 2000 par la commune de RENAZE puis aménagée sommairement en 2001 en salle de réception pour accueillir banquets et autres manifestations de ce genre.

Au fil des ans, il a été constaté d'importants problèmes tels que des infiltrations dans la toiture en tôles fibrociment qui n'avaient pas été remplacées, un chauffage bruyant et peu adapté à l'occupation des locaux, un sol d'origine dans lequel il a fallu remplacer au fur et à mesure des carreaux cassés, des déperditions énergétiques, c'est ainsi que l'isolation de ce bâtiment est très insuffisante au regard des performances actuelles.

Son aspect intérieur se détériorant, son attractivité s'en est retrouvée atténuée très sérieusement. Le constat est que cette salle ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui, sachant que ces besoins ont quelque peu évolué. La demande culturelle s'est avérée plus importante, force est de constater que notre commune ne dispose pas de salle de spectacles digne de ce nom, pouvant accueillir dans de bonnes conditions les troupes d'artistes et les spectateurs.

En terme d'aménagement du territoire, cela signifie rendre la culture accessible à tous, quels que soient la position sociale et le lieu de résidence, ce qui suppose de développer partout sur le territoire une offre culturelle de qualité.

Pour répondre à cette volonté, il convient de desservir le territoire intercommunal en équipements culturels de proximité. La rénovation de l'Escale est une réponse à cet aménagement et au développement du territoire.

RENAZE, au même titre que COSSE-LE-VIVIEN est un des deux pôles secondaires de la Communauté de Communes du Pays de Craon et doit être en capacité d'offrir un équipement capable d'accueillir des spectacles culturels. C'est une manière de lutter contre les exclusions et de garantir aux citoyens les mêmes conditions de vie et d'accès à la culture. C'est aussi l'occasion de renforcer les relations avec le territoire en développant des mises en réseau ou en incitant à des modalités intercommunales.

Cette salle sera un équipement culturel structurant du territoire du Pays de Craon.

La réhabilitation de cette salle s'inscrit dans la transition énergétique que les pouvoirs publics invitent à prendre en considération. Les travaux intégreront cette volonté qui se traduira par une baisse de la consommation d'énergie en privilégiant une isolation performante avec des matériaux bio-sourcés, une étanchéité à l'air et la mise en place d'une régulation adaptée à l'occupation de la salle, sans oublier une ventilation mécanique contrôlée double flux. Toujours dans le cadre de la transition énergétique, il sera mis en place des panneaux photovoltaïques sur le pan sud de la toiture pour la production d'électricité dans le cadre des énergies renouvelables.

La commune de RENAZE sollicite auprès des services du département une subvention dans le cadre du contrat de territoire d'un montant de 69 834 €.

**Calendrier prévisionnel du projet :**

Début des travaux juin 2019 – fin des travaux mai 2020

**Estimation détaillée du projet :**

<b><u>DEPENSES (€ H.T. )</u></b>	<b><u>Total H.T.</u></b>
TRAVAUX	610 000 €
HONORAIRES M.O. TRAVAUX	36 000 €
TRAVAUX AMENAGEMENT	80 000 €
HONORAIRES M.O. AMENAGEMENT	8 000 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	48 000 €
HONORAIRES M.O. PANNEAUX PHOTO	2 850 €
HONORAIRES BUREAUX DE CONTROLES	16 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>800 850 €</b>

**Plan de financement prévisionnel :**

<b><u>RECETTES (€ H.T. )</u></b>	<b><u>TOTAL H.T.</u></b>
FEADER	40 000 €
DETR et DSIL	250 000 €
REGION PAYS DE LA LOIRE	30 700 €
CONTRAT DE TERRITOIRE	69 834 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES	80 085 €
PRIMES ENERGIES	22 120 €
AUTOFINANCEMENT	308 111 €
<b>TOTAL</b>	<b>800 850 €</b>

Cet investissement proposé est cohérent avec les schémas départementaux ainsi qu'avec le contrat de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon, je vous propose de le retenir dans le cadre de la dotation « contrat de territoire – volet communal ».

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le projet et **RETIENT** le calendrier des travaux

**APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – volet communal, d'un montant de 69 834 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

**ECLAIRAGE PUBLIC**

**2019- - 126 : MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE**

Monsieur le Maire expose que cette révision porte principalement sur les trois articles suivants :



### **Article 3 – réseaux et infrastructures de communications :**

Il est précisé le rôle des deux syndicats : Territoire énergie Mayenne (TEM) et le syndicat Mixte Ouvert (SMO).

### **Article 5 – reprise de compétences :**

Il est précisé qu'une collectivité adhérente au titre d'une des compétences optionnelles peut toujours retirer la délégation à ladite compétence. Toutefois, ce retrait ne s'appliquera pas avant un délai de 10 ans de manière à permettre au syndicat d'ajuster son organisation.

### **Article 6 – Composition du Comité Syndical :**

Le principal changement réside dans la mise en place de collèges des communes à statut rural qui s'appuient sur le périmètre des EPCI. Autrement dit, les communes rurales d'un EPCI font désormais partie du même collège. Vous l'aurez noté, les collèges remplacent les commissions locales d'énergie (CLE).

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** la révision des statuts du syndicat Territoire Energie Mayenne,

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

### **2019 – 127 : CREATION DE 6 EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS**

Pour réaliser le recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de créer six emplois d'agents recenseurs, soit un par secteur.

### **2019 – 128 : INDEMNITES DES AGENTS RECENSEURS :**

Vu l'allocation versée par l'Etat pour compenser les dépenses qu'occasionne l'organisation du recensement,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**FIXE** à 1 000 € brut le montant forfaitaire alloué à chaque agent recenseur.

## **INFORMATIONS**

### **Cuve souple sous le kiosque :**

Claude PAILLARD informa qu'il est envisagé la mise en place d'une réserve de 3 000 litres, alimentée par les gouttières, sous le kiosque, ce qui offrirait la possibilité d'arroser les massifs en sa périphérie.

Le coût de cette citerne est de 574.43 € TTC – voir à proposer d'inscrire cette dépense au budget 2020.

### **Compteurs gaz communicant :**

Patrick GAULTIER informe du déploiement des compteurs gaz communicant en septembre-octobre 2020 dans la commune. Ces compteurs communiquent via la bande FM.

### **Restauration Scolaire**

Colette PERRAULT informe que conformément à la loi, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, un menu végétarien est proposé un jour par semaine au restaurant scolaire municipal.

### **Accueil des réfugiés**

Les 2 familles, originaires du SOUDAN, sont arrivées à RENAZE jeudi dernier. L'Association France Horizon assure leur suivi et leur accompagnement. Elles sont logées dans 2 appartements de Mayenne, Habitat Rue J. Ferry, dans 2 cages d'escaliers différentes.

### **Vols dans les bâtiments communaux et autres incivilités**

M. le Maire informe que l'auteur des faits a été appréhendé, il a été appelé à comparaître immédiatement et a été condamné à de la prison ferme et écroué.

M. le Maire a demandé un dédommagement symbolique de 100 € afin que ce soit l'intéressé qui paye et non la société à travers un fonds aux victimes.

M. le Maire se dit exaspéré d'être allé pendant une semaine, déposer plainte à la gendarmerie pour des dégradations, vols et autres incivilités.

### **Prochain Conseil Municipal :**

Le mardi 3 décembre 2019 à 20 H 30.